

Certificat

MENUISERIES EN PVC

Décision d'admission n° 2600-201-104 du 30 septembre 2004

La société PROFELCO FRANCE
ZAC DE LA SENTE DU MOULIN
F - 60530 ERQUIS
Usine de F - 60530 ERQUIS

est autorisée à apposer les marques NF et CSTBat en application des règles générales des marques NF et CSTBat, du règlement NF 220 / RT 26. Cette décision atteste que les produits ci-après sont certifiés, après évaluation conformément à ces référentiels. La gamme des produits figure en annexe.

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES À LA FRANÇAISE ET OSCILLO-BATTANTES

PROFEL



Par mandatement d'AFNOR CERTIFICATION et pour le CSTB


Hervé BERRIER
Le Directeur Technique

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Marque CSTBat :

Conformité à l'Avis Technique : 6/02-1414

Marque NF : conformité aux normes EN 12207-12208-12210

Classement A*E*V* : A*₃ E*_{6B} V*_{A2}

Note : Les fenêtres bénéficiant du présent certificat doivent comporter sur la traverse haute :
- Les marques, la référence de marquage et les classements attribués.
Les menuiseries certifiées doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

*Ce certificat comporte : 2 pages
Correspondant : Marc GOESSEL
Tél. : 01 64 68 83 47
Fax : 01 64 68 85 36*

Sauf annulation, suspension ou modification, le droit d'usage de ce certificat est reconduit tous les 15 mois.

La liste des certificats est tenue à jour au CSTB et disponible sur le site internet www.cstb.fr.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso l'Avis Technique correspondant.

Accréditation
n° 5-0010



Décision d'admission n° 2600-201-104 du 30 septembre 2004
page 2

FABRICATIONS CERTIFIÉES

Cette fiche précise les modèles de menuiseries certifiées et leurs classements. Seules les menuiseries conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CSTBat et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 201-104

1. MARQUE CSTBat

• **PROFILÉS**

Conformes à ceux définis dans l'Avis Technique de référence.

• **VITRAGES ISOLANTS CERTIFIÉS**

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le DTU 39 (§ 3.1) ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

Sauf justifications expérimentales complémentaires, le vitrage a une épaisseur de verre maximale de 10 mm.

• **QUINCAILLERIE**

- Crémones : ROTO.
- Organes de rotation : ROTO.

• **RENFORTS**

Selon les dispositions prévues par le gammiste (ouvrants et dormants systématiquement renforcés).

2. MARQUE NF

Les caractéristiques sont certifiées pour des menuiseries de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

Type de menuiserie	Dimensions maximales H x L (m)	Dimensions minimales du battement (mm)	Classement ⁽¹⁾
Fenêtre oscillo-battante à 1 vantail	1,57 x 1,40		A* ₃ E* _{6B} V* _{A2}
Fenêtre et porte-fenêtre à la française			
à 1 vantail	2,17 x 0,80		A* ₃ E* _{6B} V* _{A2}
à 2 vantaux	2,15 x 1,40	133,5	
à 2 vantaux	1,87 x 1,95	157,5	
à 2 vantaux dont 1 OB	2,15 x 1,60	157,5	
à 3 vantaux	2,15 x 2,40	157,5	

⁽¹⁾ Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD P20-201 « Mémento pour les maîtres d'œuvre – Choix des fenêtres en fonction de leur exposition », dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la méthode A de l'essai d'étanchéité à l'eau n'est pas requise.